

C.D.A.M.

2012 / 2013

**CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES**

PHASE 2 - 6ème Journée : 12/04/2013

TENUE FEUILLE DE RENCONTRE

AMENDE 3€

TOURETTE LEVENS 3: Les joueurs STAVOLONE et MIOLLAN n'ont pas les bons N° de licence.

RETARD FEUILLE DE RENCONTRE

ANTIBES 6: Feuille expédiée le 19/04/2013 Amende 12€

COMMISSION SPORTIVE

09060029 LA SEMEUSE NICE 4 (14) *contre* 09060110 CTT VCA 5 (0)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D4 Poule : B Journée 18 Date : 12/04/2013

09060110 CTT VCA 5 Equipe absente

DEUXIEME FORFAIT: L'équipe est considérée comme forfait général. Tous les points de ses rencontres de la phase 2 sont annulés.